L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 29 DECEMBRE.

FEUILLETON

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

JANE.

I—(Suite).

—Sans doute; mais on prononce parfois son nom dans la bonne ville de Grasse, car il donne de temps à autre, m'a-t-on dit, des articles, voire même des vers, au journal de la localité.

—Un poète! dit doucement Jane en glissant un regard curieux sur la place.

Le major eut un bon sourire indulgent.

—Je ne sais trop. Le nom et le fait sont souvent choses différentes. Du reste, n'ayant jamais eu l'occasion de rien lire de ce monsieur, je serais mal venu à le juger.

Jane se retira de la fenêtre: elle le pouvait maintenant, à son avis, puisqu'elle avait fait bonne contenance jusque-là.

Cette logique féminine lui semblait d'une incontestable sagesse: les gens que l'on paraît redouter n'en deviennent que plus audacieux.

Le major n'imita pas ce mouvement de retraite. Son œil calme suivait les mouvements de celui qu'il venait d'appeler Just Evenin, avec une sorte d'intérêt narquois.

—Je fais une remarque, reprit-il, c'est que ce jeune homme a deux physionomies: l'une féroce, l'autre triomphante. La physionomie féroce domine quand les sourcils se rapprochent: un vrai taillis, ces sourcils-là.... La physionomie triomphante s'accentue lorsque les yeux rient et que le front s'éclaircit.

—Bon Dieu! où voyez-vous tout cela? dit Jane en haussant gentiment les épaules.

Mais, par-dessus celles de son mari, elle étudia d'un regard alerte le genre de physionomie qui dominait en ce moment.

—Bien sûr, M. Evenin vient de trouver un bon sujet d'article, ou, mieux encore, un hémistiche heureux. Son front est au triomphe, continua M. Jouanny.

La jeune femme recula tout à fait, avec un imperceptible mouvement d'humeur. Le persiflage du major tout innocent qu'il fût, avait d'autant mieux le don de l'irriter qu'elle ne pouvait s'illusionner: il n'y avait aucune tristesse, mais aucune, dans les yeux ardents du *poète*.

Alors, que venait-il faire sur la place, sous ses fenêtres, la veille de son départ?

Le major ayant été rappelé à son bureau, Mme Jouanny ferma la croisée d'un mouvement sec, et se livra à ses menus préparatifs de départ avec une activité tout à fait en dehors de ses habitudes indolentes.

En enveloppant un petit coffret, elle remarqua que le journal dont elle se servait pour cet usage était l'*Echo de Grasse*, la feuille du cru, sur laquelle, quand le hasard la lui avait fait rencontrer, elle n'avait jamais jeté les yeux.

Quoique ce ne fût qu'un vieux numéro, fort endommagé par de laborieux services, Jane y prit subitement intérêt. Elle abandonna net ses derniers apprêts et se mit à chercher dans la feuille froissée.... quoi donc? Elle ne savait au juste.... quelques lignes.... un nom.... un pseudonyme qu'elle devinerait bien.

Rien n'apparut. L'*Echo de Grasse* renfermait un *premier Grasse* indigeste, ouvertement signé par le propriétaire-imprimeur-gérant.

Une *Chronique parisienne* tirée du *Constitutionnel*.

Les faits divers—Deux assassinats, un incendie.

La chronique locale.—Le départ du 20e de ligne.

Le tarif de la fleur d'oranger.

Le cours de la Bourse.

Le feuilleton, par Ponson du Terrail.

Arrivée aux annonces, Jane broya le malheureux papier dans ses petites mains et le jeta au travers des caisses avec un dédain rageur.

Le major, qui venait de rentrer, surprit ce geste insolite et s'en inquiéta comme d'un indice de malaise.

—Qu'avez-vous? souffrez-vous, Jane? demanda-t-il tendrement.

Elle le regarda tout étonnée et mécontente de cette sollicitude importune.

—Souffrir! Et pourquoi souffrirais-je, je vous prie? répondit-elle; serait-ce de quitter une ville où je ne regrette rien?

Et ramassant sur la table un petit coffret, un livre, quelques rubans, elle sortit sans remarquer la surprise de son mari.

Seul, celui-ci jeta un regard circulaire sur la place: elle était vide; puis sur le papier lamentablement échoué au milieu des ballots.

Il le releva, après une courte hésitation, et le consulta d'un œil anxieux comme un témoin qui pouvait peut-être lui révéler le dépit soudain de sa chère Jane.

Quand les grandes lettres noires du titre se déplièrent sous sa main, qui les défroissait, un sourire attristé effleura ses lèvres.

Il venait de se faire en lui comme une lueur. Ces petits riens, une question, un vieux journal, un geste brusque, avaient un langage pour sa clairvoyance tendre et sereine.

Peu à peu, le nuage de son front s'envola.

—Pauvre enfant!.... soupira-t-il, grâce à Dieu, je l'emporte demain.

Le dépôt du 20e, voyageant avec les bataillons de guerre, cette fois-ci du moins, le major ne fut point astreint à en diriger la marche, ce dont un capitaine des compagnies hors rang eut la responsabilité.

Pour la première fois depuis leur mariage, M. et Mme Jouanny partaient ensemble, seuls et satisfaits, non pour un voyage d'agrément, sans doute—la vie militaire ne peut guère s'accorder ces douceurs,—mais pour rejoindre une garnison qui ne leur déplaisait en rien.

La jeune femme avait repris sa gracieuse humeur; sur son doux visage pâle, il ne restait nulle trace de la soudaine irritabilité qui avait si fort surpris son mari.

Il était lui-même radieux. A le voir entourer Jane des attentions les plus tendres, avec un touchant mélange de gravité paternelle et d'empressement passionné, on sentait toute la valeur du mot qu'il avait murmuré la veille: "Je l'emporte demain."

Oui, il l'emportait loin du danger, loin de la tentation peut-être, non comme une proie, mais comme un trésor.

Pourtant, lorsqu'après quelques heures de cette course vertigineuse à travers les campagnes que l'on appelle un voyage en chemin de fer, il vit Jane endormie et le crépuscule envahir l'horizon mouvant, son esprit reconstruisit avec une extrême netteté le petit roman qu'il venait de surprendre.

Un roman?.... Eh non, une ébauche tout au plus.

Un jeune homme, à physionomie étrange, avait surgi tout à coup sur les pas de Jane comme son ombre ou plutôt comme un vivant point d'admiration.

Sur quelque partie de la campagne projetée que Jane dirigeât sa promenade quotidienne, l'ombre se profilait derrière, le point d'admiration se dressait sur son passage.

Cet enthousiasme muet eût été ridicule s'il n'eût paru si convaincu. Cette discrète persévérance [illegible] compromettante à la longue si la présence continuelle du mari n'eût préservé la jeune femme de toute maligne interprétation.

Toutefois, il n'est point sage de braver les propos oisifs d'une petite ville, et le major, pour y soustraire Jane, avait inventé divers prétextes successifs qui avaient modifié les buts de promenades et les promenades elles-mêmes.

L'ombre avait alors adopté la place qu'habitait Mme Jouanny; le point d'admiration s'était incrusté entre les arbres brûlés et grêles.

Si Jane en avait ri, tout était sauvé. L'admirateur dont une femme ne fait que rire n'offre pas grand danger. Mais Jane n'en riait pas.

Indifférente d'abord à ces rencontres intéressantes, elle avait fini par les trouver fort naturelles et point être très flatteuses. Le major ne savait au juste, car elle n'avait jamais fait allusion à ce personnage fatidique.

Il eût désiré un peu de curiosité; il s'était préparé à des questions. Point. L'indolente nature de Jane n'était point enflammée d'un peu de mystère, et cette adoration à distance caressait sa vanité féminine sans enflammer autrement son imagination.

La veille, en trouvant une fois encore les yeux bruns du promeneur rivés à la fenêtre de Jane, le major n'avait pu résister à la tentation de connaître enfin l'impression que la jeune femme en éprouvait.

Il dit, ce qu'il n'avait jamais été provoqué à dire encore, que M. Just Evenin était un professeur de rhétorique, plus assidu à la littérature et à la flânerie qu'aux heures d'études de son lycée.

Jane n'avait pas semblé s'intéresser beaucoup à ces détails, qu'elle ignorait pourtant; mais une fois seule, elle avait trahi, par une recherche inutile, le désir de lire quelque chose, ne fût-ce que quelques lignes, de celui dont elle disait ne rien savoir.

C'était tout. Au-delà de ces riens, si menus, qu'ils ne constituaient pas un roman à ajouter à son enquête rétrospective.

N'était-ce même pas leur faire infiniment trop d'honneur que d'y chercher les éléments d'une étude physiologique?

André Jouany jorgnait à une grande rectitude de jugement, une indulgence infinie. Sévère à lui-même, il ne savait pas l'être aux autres. Quand il s'agissait de Jane, le jugement se troublait un peu et l'indulgence devenait sans limites.

Il n'eut donc d'autres conclusions à tirer des réflexions inquisitoriales auxquelles il venait de se livrer, que celles-ci: Jane était jolie, jeune et souriante; l'admiration venait à elle comme la fleur se tourne vers la lumière; Jane était pure, naïve, sans détour; Jane quittait Grasse sans regrets; en vérité, c'eût été folie que d'emporter la moindre inquiétude au sujet d'un pauvre garçon enchaîné à son labeur quotidien.

Mme Jouanny devait s'arrêter quelques jours à Paris, chez Mme Nangeot, pour laisser le major lui découvrir et lui installer un nid point trop indigne de sa charmante personne.

Mme de Nangeot se répandit en tendresses bruyantes quand "son cher ange chéri" lui fut doucement poussé dans les bras par ce terrible gendre qui avait le "cœur de la séparer de son trésor."

Le terrible gendre n'affronta point inutilement une édition nouvelle des scènes à sentiments de ce modèle des mères; il promit à Jane de revenir la chercher à la fin de la semaine, et continua son voyage vers Douai.

La jeune femme éprouva pour la première fois, en se retrouvant dans la maison paternelle, une sensation de profonde tristesse. Les explosions d'amour de Mme de Nangeot avaient une exagération dont sa délicatesse souffrait. N'avait-elle pas appris ce que cette exagération dissimulait d'égoïsme depuis qu'elle avait senti autour d'elle l'influence vivifiante d'une tendresse vraie.... et peut-être rêvé la douceur romanesque d'une tendresse forcément silencieuse?

Ces huit jours lui semblèrent longs. Le vieil hôtel délabré ne parlait plus à son imagination; ses amies de Paris lui parurent plus heureuses qu'elles ne l'étaient autrefois, tandis qu'elle-même se sentait mal à l'aise et comme hors de sa voie.

La conversation frivole de Mme de Nangeot ne combla pas ce vide intime. Elle n'attirait point les confidences et révélait une ignorance persistante des choses militaires.

—Quoi! pas un bijou!.... pas un pauvre brin de dentelle de plus que l'an dernier! Ah! mon cher ange chéri, comme ton mari est égoïste! s'écriait Mme de Nangeot.

—Non, ma mère, répondait Jane, il me donnerait tout au monde, s'il le pouvait; mais il paraît qu'il ne le peut pas.

—Allons donc!.... A qui feras-tu croire qu'un mari de deux ans de date ne sache pas organiser ses revenus de façon à offrir à sa jeune femme les parures de son âge?

—Je vous assure, maman....

—Que ton mari préfère thésauriser.... quand il a à te faire oublier les seize années dont il est possesseur en plus de tes beaux vingt-deux ans!

—Ce sont les voyages....

—La belle affaire! Est-ce que nous ne voyageons pas tous, tant que nous sommes? Seulement au lieu d'aller à Spa ou à Biarritz, vous allez en province, dans quelque coin perdu: c'est plus triste et moins coûteux.

—Enfin, moi, je ne sais pas.... André affirme que sa solde, jointe à ma dot, suffit à peine à défrayer notre vie nomade.

—C'est qu'il a les habitudes déplorables de ses camarades, sans doute, le cigare, le café, le jeu... Ah! cher trésor, à quel homme t'ai-je donnée!....

—Il ne joue pas, il ne fume pas, il ne me quitte jamais.

—Alors,—et c'est bien plus grave,—ton mari te prive des douceurs les plus naturelles pour gorger de ses revenus et des tiens, sa propre famille.

—Oh! maman!....que dites-vous-là?

—Dieu veuille que ce soit l'explication de son avarice à ton égard. Je ne dois pas m'arrêter, du reste, devant toi, à des suppositions plus désolantes encore.

Jane, fatiguée, brisait d'ordinaire ces entretiens dont il lui restait une sensation vaguement dissolvante.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA.

Capitaine Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin, Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite de mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

1er mai — Aux Nos 15 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, connectant et du ci-dessus. A Vicksburg il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait des voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8 août—6m

Bateau Régulier de Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—5m. — No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Mellon, Commis, Wm. Culbertson.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine.

J. S. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

8 août.—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du frêt et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA,

A. DUGAS, capitaine,

A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, J. J. COMAUX, 8 rue Douane.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine P. McElroy.—Commis, P. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Bruslé et S. Renô, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Ancoin,

Commis P. A. Charlet,

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1an

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry,

Part, de la Nouvelle-Orléans le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.

27oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le frêt.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

17 oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine Joe Reynaud, commis J. L. Boyd, Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

9mai—6m

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Barre, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, F. C. Tasmoulet et A. Hotchhayre, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

1 déc—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.

PEREIRE, Sarment, samedi, 26 décembre.

SAINT-LAURENT, Rousseau, samedi, 9 janv.

FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, $[illegible] | Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour frêt ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRANIL, Agent, nov—[illegible] Gallier Court, Lettre R. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

30juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.

STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.

STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.

STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie

STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight

STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.

STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brass.

STATE OF FLORIDA, 2500 "

STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF MINNESOTA

partira de son quai, poteau 33, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le —

S'adresser à A. A. MILLER & CO., Agents, Au No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

8juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ: De Brême.	De la N.-Orléans.
Hannover...	3 nov.	6 déc.
Frankfurt...	1 déc.	3 janv.
[illegible]burg...	15	17
Koeln...	5 janv.	7 fév.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.....$150 en or.

Entrepont.....45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres.....$150 en or.

Entrepont.....

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or.

Entrepont.....15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an — Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 26 décembre, à 8 h. M. M.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,

mai—1an — Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,

CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman,

CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 9 Janvier, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.........$60 en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CUBA partira le 30 Janvier.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux

YAZOO, do. L. D. Barrett... 1400 tonneaux

TONAWANDA, do. C. C. Willbank, [illegible]

Départ, SAMEDI, 1er janvier, à 8 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$35

Passage pour Philadelphie..........50

Billet donné à New-York pour tout le voyage..50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 23 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement, dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 25 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé.....$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.....Président

H. ZUBERBIER.....Vice-Président.

EMIL MAIER.....Premier Secrétaire

H. E. MARBURG.....Second Secrétaire

F. BERGER.....Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lemonier & Binder)

A. M. Braughn, (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)

F. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)

R. Greissinger, (maison Clason & Co.)

W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)

G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)

L. Reder, (maison L. Reder & Co.)

Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)

H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)

F. M. Seigher, (maison Schmidt & Seigher)

J. Armbruster,	J. Hohn,
Adam Geiser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schulz,
Thomas Scherz,	R. F. Meurer,
F. Thormählen,	J. J. Wetherling,
J. Vodial,	Fred. Del Bondio.

mars—1an

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.

Through night express daily, at 6 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 8 p. m.

Through night Express, daily at 11 45 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent. — 25 déc

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 45 p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général. — 25 déc

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS		ARRIVEES	
Express.......7:00 A. M.		Express.....11:20 P. M.
Malle.........6:00 P. M.		Malle.......10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. — 15 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope Street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express........7:00 A. M.		Express......11:20 P. M.
Mail...........6:00 P. M.		Mail.........10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. — april 15

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées près la Levée.

Excursions au Lac—aller et retour, le même prix. [illegible] Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
8 "		9½ "	
10 "		11½ "	
Midi		1½ "	P. M.
2 "	P. M.	3½ "	
4 "		5½ "	
6 "		7 "	

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LES TRAINS partiront du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se relieront au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures A. M.

Le frêt pour le Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, seront pour le moment: Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises et cotons pour ces points de vront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme un arrangement spécial à nos clients réguliers des facilités pour de taux de billets [illegible] seront accordées à ceux qui [illegible] par ce chemin de fer.

Aucun frêt sera promptement expédié et doit être délivré avant midi, le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt au 27mai—CHS A. WHITNEY CO., Agents. — 5 heures.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1[illegible]

Sur les risques d'incendie...$414,063 55

Sur les risques de mer.....101,150 53

Sur les risques de rivières.....42,674 55 — $566,888 94

En moins—primes non expirées le 31 décembre 1874...$125,604 90

En moins—primes remboursées.....11,776 66 — $137,382 51

Montant net des primes.....$431,376 48

Réassurances.....$42,922 55

Pertes payées par le feu.....$167,270 07

Pertes sur mer.....64,172 66

Pertes sur rivières.....9,774 21 — $250,017 94

Dépenses, taxes, etc, intérêt.....17,601 46

Commissions des affaires d'agences.....7,709 87

Réfaction (rebate) aux assurés.....20,773 46

Intérêt semi-annuel sur le capital—

Cinq pour cent payé en août 1874.....[illegible]

Cinq pour cent payé en février 1874.....[illegible]

[illegible] — 417,91[illegible]

Réservé pour réclamations non réglées.....$8,261

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.....$36,407 16

Effets à recevoir pour primes.....15,077 16

Bons de la ville et autres bons.....135,800 00

Actions de la Compagnie du gaz et autres.....67,514 00

Billets en garantie et billets hypothécaires.....276,729 00

Primes en voie de recouvrement.....106,270 62

Comptes en suspens.....3,500

Primes d'agence pour décembre.....11,972 20

Mandats.....6,790

Succursale.....4,534

Louisiana Cotton Factory.....1,970

Propriété au coin des rues Canal et Camp.....70,000 77

Autres propriétés foncières.....[illegible]

Dû par des Compagnies d'assurances.....[illegible]

[illegible] — $774,976 77

Dépréciation.....27,540 94

Valeur sur le marché, au comptant.....$678,944 88

PASSIF.

Capital.....$500,000 00

Risques non expirés.....125,604 90

Intérêt sur le capital, dû en février.....25,000 00

Intérêts et dividendes non collectés.....11,115 18

Effets à payer.....1,716

Réclamations non réglées.....8,261 7

Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes.....10,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public,

Au No 150 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

21 fév—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company,

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.....$500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN G WALTON, Caissier

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREIL A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Bancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Coupling).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Bonnets et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le Bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mules à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage de Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par la compagnie, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rendu retourné, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Lande à main droite ou à main gauche.

La Maille de coton qui a reçu le grand prix à St-Louis, et qui a rapporté aussi de milliers de dollars au plus grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

[illegible price table]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR ET Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toute grandeur de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

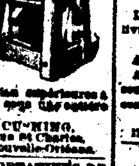

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1.600 EN USAGE.

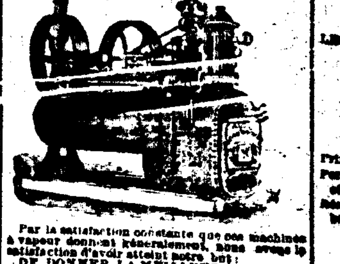

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur planche indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si ainsi convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

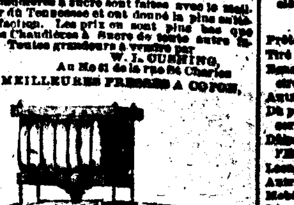

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

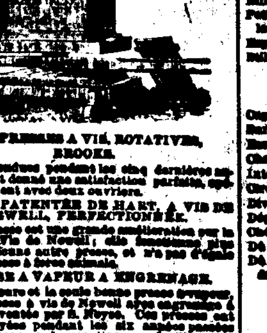

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur; c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques une des plus grandes plantations et peuvent presser 10 balles par jour. Une de ces presses est maintenant en opération à la PRESSE QUE D'UILLE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie.....$[illegible]

Mer.....[illegible]

Rivières.....[illegible]

En plus, risques non expirés 31 mars 1873.....[illegible]

En moins, primes non expirées 31 mars 1874.....[illegible]

Payé, pertes par l'incendie.....[illegible]

Payé, pertes sur mer.....[illegible]

Payé, pertes sur les rivières.....[illegible]

Payé, réfaction (rebate).....[illegible]

Payé, réassurance.....[illegible]

Payé, primes remboursées.....1,217 [illegible]

Payé, taxes.....[illegible]

Payé, dépenses [illegible].....[illegible]

Payé, loyer.....[illegible]

Payé, dépenses, salaires, &c.....[illegible]

Payé, dividende.....[illegible]

En moins, profits et pertes et intérêts.....[illegible]

Bénéfice net.....[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir.....[illegible]

Mobilier.....[illegible]

Actions Harbor Bond.....[illegible]

Bons de la ville.....[illegible]

Effets en voie de recouvrement, net.....[illegible]

En caisse.....[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

Mavril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872.....$[illegible]

Primes sur les Risques de feu.....$[illegible]

Primes sur les Risques de rivières.....[illegible]

Primes sur les Risques de mer.....[illegible]

Moins les primes rendues.....[illegible]

Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.....[illegible]

Primes nettes pour l'année 1873.....[illegible]

Déduit pour l'année 1873.....[illegible]

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu.....[illegible]

Sur les Risques des rivières.....[illegible]

Sur les Risques de mer.....[illegible]

Réassurances.....[illegible]

Taxes.....[illegible]

Réduction au lieu de scrip.....[illegible]

Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.....[illegible]

Intérêt dû sur les Certificats encore dus.....[illegible]

Moins escompte et intérêts.....[illegible]

Pertes non réglées.....[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse.....[illegible]

Billets à recevoir et prêts et sur gages.....[illegible]

Billets à recevoir sur Primes.....[illegible]

Billets à recevoir en voie de recouvrement.....[illegible]

Propriétés foncières.....[illegible]

Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.....[illegible]

Actions de Banques.....[illegible]

Actions de la Compagnie Valette Dry Dock.....[illegible]

Actions du Harbor Protection Company.....[illegible]

Bons de la Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés.....[illegible]

Bons I. O. des O. F. Hall Association.....[illegible]

Actions de Compagnie d'assurance.....[illegible]

Bons de Mechanics' and Agricultural Fair Association.....[illegible]

Compte suspendu de Bons et d'Actions.....[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce deuxième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif

A. KIMPER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.....$[illegible]

Pertes par incendies sur mer et rivières payées.....[illegible]

Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.....[illegible]

Total de l'actif.....[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Kimper Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. [illegible],	Th. Lienhard,	[illegible]
[illegible],	F. P. Del Bondio,	H. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hecht,	L. L. Nestle,
J. H. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	A. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	P. Reichert,
E. Weissenbach,	M. R. Gugere,	F. Roder,
R. Wilderman		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes.....$[illegible]

Tiré au delà des dépôts.....[illegible]

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....[illegible]

Autres actions, bons et hypothèques.....[illegible]

Dû par des agents de réserve et de rachat.....[illegible]

Dû des banquiers et des banques d'Etat.....[illegible]

Local de la banque.....[illegible]

Autres Propriétés foncières.....[illegible]

Mobilier et installations.....[illegible]

Dépenses Courantes.....[illegible]

Taxes payées.....[illegible]

Primes.....[illegible]

Echanges pour le Clearing House.....[illegible]

Billets d'autres Banques Nationales.....[illegible]

Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.....[illegible]

Espèces.....[illegible]

Billets Legal Tender.....[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....$[illegible]

Surplus.....[illegible]

Escompte.....[illegible]

Change.....[illegible]

Intérêt.....[illegible]

Circulation Nationale non rachetée.....[illegible]

Dividendes non-payés.....[illegible]

Dépôts individuels.....[illegible]

Chèques Certifiés.....[illegible]

Dû à d'autres Banques Nationales.....[illegible]

Dû à des Banquiers à des Banques de l'Etat.....[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 20 Mai 1874.

[illegible], N. P.

Exact.

E. FOURSINE,

[illegible]

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 25 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE

Sur risques d'incendie.....$[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

En moins—

Primes non expirées le 30 avril 1874.....$[illegible]

Primes remboursées.....[illegible]

Montant net des primes.....$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie.....$[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

Réassurances.....[illegible]

Réfaction (rebate).....[illegible]

Taxes d'Etat et d'agence.....[illegible]

DEPENSES BRUTES.

Bureau local.....$[illegible]

Agences.....[illegible]

Profits et Pertes.....[illegible]

Balance.....[illegible]

En plus—

Escompte, intérêt, épargnes reçues.....$[illegible]

En moins—

Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second échu.....[illegible]

Bénéfice net.....$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.....$[illegible]

Primes en voie de recouvrement.....[illegible]

Billets à recevoir, prêts sur garanties.....[illegible]

Effets à recevoir à courte échéance.....[illegible]

Actions de banques et autres actions.....[illegible]

Actions de chemins de fer de la ville.....[illegible]

Bons de la ville et autres bons.....[illegible]

Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane.....[illegible]

Bons de l'Odd Fellows Hall Association.....[illegible]

Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs.....[illegible]

Dividendes.....[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Prés'dent.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.....$[illegible]

Sur les risques d'incendie.....[illegible]

Sur les risques maritimes.....14,063 [illegible]

Sur les risques de rivières.....[illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:

Sur les risques d'incendie.....[illegible]

Sur les risques maritimes.....[illegible]

Sur les risques de rivières.....[illegible]

Moins cent remis aux assurés.....[illegible]

Taxes.....[illegible]

Réassurances.....[illegible]

Loyer.....[illegible]

Primes retournées.....[illegible]

Profits et pertes, dépenses, intérêts ou moins.....[illegible]

Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874.....[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.....[illegible]

Prêts sur gages.....[illegible]

Effets pour primes à courte échéance.....[illegible]

Actions de banque et autres actions.....[illegible]

Biens fonciers.....[illegible]

Primes en voie de perception.....[illegible]

En banque.....[illegible]

Total de l'actif.....[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 12 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

[illegible] — No. 150, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 mars 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès.....$[illegible]

Montant reçu, intérêt et dividendes.....[illegible]

Montant au crédit des profits et pertes.....[illegible]

Montant payé sur 32 décès.....$[illegible]

Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires.....[illegible]

PASSIF.

Polices série "A".....$[illegible]

Polices série "B".....[illegible]

ACTIF.

En caisse.....$[illegible]

Décès payés "non réclamé".....[illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.....[illegible]

Chemin de fer Canal et Claiborne.....[illegible]

Banque d'Amérique.....[illegible]

Banque Nationale Mutuelle.....[illegible]

Dû sur assessments en voie de recouvrement.....[illegible]

Meubles de Bureau.....[illegible]

Effets et recevoir.....[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURSINE, Trésorier.

2 août et [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA— Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le V 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....$[illegible]

Tiré en trop.....[illegible]

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....[illegible]

Autres actions, bons et hypothèques.....[illegible]

Dû par des agents de rachat et de réserve.....[illegible]

Dû par d'autres banques nationales.....[illegible]

Dû par d'autres banques et banquiers.....[illegible]

Local de la Banque.....[illegible]

Autres propriétés foncières.....[illegible]

Meubles et installations.....[illegible]

Dépenses courantes.....[illegible]

Taxes payées.....[illegible]

Primes sur Bons des Etats-Unis et or.....[illegible]

Items, comptant.....[illegible]

Echanges pour le Clearing House.....[illegible]

Billets d'autres banques nationales.....[illegible]

Petite monnaie (y compris les nickels).....[illegible]

Espèces.....[illegible]

Billets, legal tenders.....[illegible]

PASSIF.

Capital payé.....$[illegible]

Surplus.....[illegible]

Escompte.....[illegible]

Echange.....[illegible]

Intérêt.....[illegible]

Profits et pertes.....[illegible]

Circulation de banque nationale non rachetée.....[illegible]

Dividendes non payés.....[illegible]

Dépôts individuels.....[illegible]

Dû à des banques nationales.....[illegible]

Dû à d'autres banques et banquiers.....[illegible]

Billets escomptés.....[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 11 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,

S. H. BOYD,

CHAS. E. SLAYBACK, } Directeurs.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital [illegible] francs.

Fonds [illegible] francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et aussi de ses grandes affaires en France et des capitaux engagés dans les affaires d'assurances sont à l'abri des nombreux risques auxquels elle sont exposés en Amérique.

M. J. SMITH & CIE., No 191 rue Gravier.

20 oct—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu.....$[illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Total des primes.....[illegible]

En moins—primes non expirées.....[illegible]

Total net des primes, le 31 mai 1874.....[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie.....[illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Taxes, dépenses, intérêts.....[illegible]

Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.....[illegible]

Réservé pour pertes non encore réglées.....[illegible]

Bénéfices.....[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.....$[illegible]

Bonds de la ville.....[illegible]

Actions de banques et de chemins de fer.....[illegible]

Billets garantis par hypothèque.....[illegible]

Billets garantis.....[illegible]

Effets à recevoir.....[illegible]

Primes en voie de recouvrement.....[illegible]

Bonds de l'Etat.....[illegible]

Actions d'assurances.....[illegible]

Actions du Valletta Dry Dock Comp.....[illegible]

Actions du Levee Steam Cotton Press.....[illegible]

Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.....[illegible]

Bonds hypothécaires du Turners Association.....[illegible]

Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall.....[illegible]

En caisse.....[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 150 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Bell,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

9 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie.....$[illegible]

Primes de mer.....[illegible]

Primes des rivières.....[illegible]

Montant des primes, moins les réassurances et les primes remboursées.....[illegible]

Pertes payées et évaluées:

Sur risques d'incendie.....[illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escompte, etc.....[illegible]

Bénéfice net.....[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir.....[illegible]

Prêts sur bons et hypothèques.....[illegible]

Prêts sur actions, sur demande.....[illegible]

En caisse.....[illegible]

Propriétés foncières.....[illegible]

Bons de la ville, actions de banques et autres.....[illegible]

Réassurances en voie de recouvrement.....[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 22 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Saml H. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jas. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone.

5 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.....$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année.....$[illegible]

En moins—risques non expirés et primes remboursées.....[illegible]

Montant net des primes.....[illegible]

Escomptes et intérêts.....[illegible]

Pertes payées, réassurances et pertes non réglées.....[illegible]

Dépenses générales et taxes.....[illegible]

Réserve et dividendes aux actions.....[illegible]

Bénéfice net.....[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir.....[illegible]

En caisse et primes en voie de recouvrement.....[illegible]

Total de l'actif.....[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 31 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de 1873, et avoir payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	A. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Rapport du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874.....$[illegible]

Pertes payées dans l'année.....[illegible]

Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874.....[illegible]

Intérêt et épargnes reçues.....[illegible]

Montant net des bénéfices—primes de l'année fiscale.....[illegible]

Bénéfice nets bruts après paiement de [illegible] d'intérêt.....[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt.....10 pour cent

Primes.....30 pour cent.

Actif:

30 avril 1874.....$1,349,75[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($1,000,000), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph McElroy.

1oct—3m

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu.....$114,063 [illegible]

Sur risques de mer.....[illegible]

Sur risques de rivières.....[illegible]

Total des primes.....[illegible]

Moins primes rendues.....3,164 77

Primes acquises.....$[illegible]

Déduit—Pertes par le feu.....$46,136 [illegible]

Pertes sur mer.....42,11[illegible]

Pertes sur rivières.....[illegible]

Réassurances.....[illegible]

Réfactions (rebate).....[illegible]

Taxes.....[illegible]

Loyer.....[illegible]

Dépenses, et profits et pertes.....[illegible]

Réservé pour primes non-terminées.....$17,[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes.....[illegible]

Comptant.....[illegible]

Comptes en voie de collection.....[illegible]

Billets recevables.....[illegible]

Prêts sur garanties.....[illegible]

Prêts sur hypothèques.....[illegible]

Stocks et Bons.....[illegible]

Installations de bureaux et meubles.....2,000 00

En mains d'agents en Europe, etc.....[illegible]

Moins intérêts non-payés et dividendes.....[illegible]

Copie correcte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. RAQUIN, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	A. Henderson,	G. P. Blanvan
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Bremme,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	V. De Gan	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell	H. Bush.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux durant le 30 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de.....$1,683 11

Encaissé depuis cette époque:

Pour quotités d'admissions, reçues du Collecteur.....$11,075 00

Reçu comme don de Société.....[illegible]

Reçu, pour deux scripts d'assurance.....[illegible]

Reçu, provenant de la vente de vieux poêle.....3 00 — $11,190 00

Total des recettes.....$14,[illegible]

A déduire pour les dépenses pendant le même temps:

Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu.....[illegible]

Payé, au chef de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, ses appointements, et pour blanchissage.....[illegible]

Payé aux Médecins.....3,220 [illegible]

Payé aux Pharmaciens.....1,400 [illegible]

Payé au Secrétaire.....1,172 [illegible]

Payé pour annonces, registres, frais de bureau.....[illegible]

Payé au Collecteur, en commissions.....[illegible]

Payé, pour dix bons de sécours.....1,30[illegible]

Payé, pour réparations à l'Asile et aux tombeaux.....2,040 [illegible]

Payé, pour différents ustensiles de cuisine.....1,779 [illegible]

Payé, pour lingerie, confection de sommiers, etc.....196 47

Payé, pour provisions diverses.....374 [illegible]

Payé aux Water Works et pour charbon et gaz.....476 [illegible]

Payé, pour inhumations.....[illegible]

Payé, pour funérailles.....[illegible]

Payé, pour remboursements d'admissions.....[illegible]

Balance en caisse ce jour.....$[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de [illegible] membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de.....$[illegible]

A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société.....[illegible]

Total.....[illegible]

A déduire pour 21 admissions à 11 00, dont le produit a été versé dans le caisse de la mutualité.....[illegible]

Restant à la caisse de bienfaisance.....[illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux en terrains au Cimetière St Louis, Second District, s'élevant à environ.....$67,510 00

L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, instruments de chirurgie, accessoires et les médicaments.....4,120 00

Représentant un total de.....$71,630 00

Sur lequel sont encore dues par la Société 25 actions, soit.....[illegible]

Actif net.....$[illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au 30 novembre 1872, de.....1,160 membres

Perdus sur ce nombre:

Décédés à l'Asile.....10

Décédés à domicile.....21

Démissionnaires.....16

Rayés aux assemblées générales.....[illegible] — 142 — [illegible]

Restant de l'ancien effectif.....[illegible] membres

Reçus depuis la même époque.....[illegible]

Donnant l'effectif actuel de.....[illegible]

Classés ainsi qu'il suit:

Pensionnaires à l'Asile.....4

Anciens membres honoraires.....3

Sociétaires suspendus, comptant à l'effectif.....16

Fils de Sociétaires, payant la quotité.....[illegible]

Veuves de sociétaires.....22

Membres actifs.....[illegible] — total égal [illegible]

Service Médical.

Le rapport du Dr. Tessier constate qu'il a soigné à l'Asile [illegible] sociétaires qui y sont restés [illegible] journées donnant environ [illegible] journées par malade; de plus, ces rapports mensuels établissent qu'il a fait [illegible] visites dans le 2ème District; ceux des Docteurs Escoubas, de Rosiéres fils et d'Aquin, associés sur les visites pour les 1er et 3ème Districts; enfin, [illegible] District, confié à M. A. de Roaldes, a nécessité [illegible] visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont signalé aucune plainte contre le service administratif ou intérieur.

Le service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal de l'élection du 30 novembre:

MM. Jh. Gilles, Président, 72, rue Dumaine,

F. Tujague, Vice-Président, 16, rue Chart e

J. Révol, Trésorier, rue de Chartres, 316,

J. Schweitzer, rue Royale,

A. Paris, [illegible] } Formant le comité de finances.

J. Leblanc, [illegible], Vieille Levée,

J. [illegible], Ste-Anne,

J. [illegible], Poydras

[illegible], Rampart,

H. Barnett, [illegible] Marché Poydras,

[illegible], 152, rue d'Orléans,

H. G. [illegible], Toulouse et Chartres } Formant le comité de secours.

J. [illegible], 112, rue St-Pierre, } Comité d'admission.

Messieurs les Sociétaires sont informés des nominations suivantes:

Secrétaire—A. Barbier, 262, Robertson.

Collecteur—F. P. Cazal, 481, rue de Chartres

Gardien de l'Asile—F. Pujol.

Médecins—Pour l'Asile et le 2ème District: Dr. J. Tessier, rue Dauphine, 181,

Pour le 1er et le 3ème District: Dr. H. d'Aquin, 30, Villeré;

Pour le 4ème District: Dr. A. de Roaldes, 208, Rampart.